

MADAME

CONFORMÉMENT A VOS ENGAGEMENTS DE DÉBUT DE MANDAT, NOUS VOUDRIONS VOUS PROPOSER UNE IDÉE :

UN TERRAIN COMMUNAL SUR LEQUEL NOUS POURRIONS CULTIVER UN JARDIN POTAGER COLLECTIF : LA PARCELLE N° 65

IL Y A DANS LE CENTRE DU VILLAGE DE SAINT MAIME ENTRE LA PARCELLE N°69 ET N°64, UN TERRAIN QUI APPARTIENT A LA MAIRIE.

IDÉALEMENT SITUE POUR L'EAU ET LE PARTAGE COLLECTIF, NOUS AIMERIONS QUE LA COMMUNE L'OUVRE AUX CITOYENS DE SAINT MAIME

LES PERSONNES N'AYANT PAS DE JARDIN POURRONT AINSI CULTIVER DES LÉGUMES, ET AVOIR UN PETIT ESPACE DÉTENTE.

POUR L'INSTANT CE TERRAIN A ÉTÉ RÉQUISITIONNÉ DE FAÇON ILLÉGALE PAR LES PROPRIÉTAIRES DE LA PARCELLE N° 64.

POURRIEZ VOUS FAIRE LE NÉCESSAIRE AFIN QUE LES SAINT MAIMOIS QUI DÉSIRENT UN ESPACE VERT ET QUI N'ONT PAS LES MOYENS, PUISSENT AUSSI PROFITER D'UN ESPACE DÉTENTE COMMUNAL.

TRÈS CORDIALEMENT